

Afrique du Sud



Environnement opérationnel

Contexte

L'Afrique du Sud accueille environ 37 000 réfugiés et quelque 137 000 demandeurs d'asile. Les réfugiés proviennent pour la plupart de la République démocratique du Congo (RDC), de la Somalie, du Burundi et de l'Angola. Les demandeurs d'asile sont en majorité originaires du Zimbabwe, de la RDC, de Somalie, d'Éthiopie et du Burundi. Un nombre non négligeable de demandeurs d'asile proviennent également de certains pays d'Asie tels que l'Inde, le Pakistan et la Chine. En 2006, la population relevant de la compétence de l'UNHCR a connu une forte augmentation, imputable à l'arrivée de demandeurs d'asile zimbabwéens ; ce mouvement va probablement se poursuivre et pourrait même s'intensifier à l'avenir. La plupart des réfugiés vivent dans les grandes agglomérations du pays : Johannesburg, Prétoria, Durban, Le Cap et Port Elizabeth.

Comme au cours des années précédentes, l'Afrique du Sud a été sujette à un flux mixte de migrants économiques, de demandeurs d'asile et de réfugiés en 2007. Le ministère de l'Intérieur, en charge de la détermination du statut de réfugié (DSR), continue à s'efforcer de réduire le nombre de demandes d'asile en attente dans le cadre du projet

spécialement lancé à cet effet. En conséquence, quelque 30 000 décisions ont été rendues en 2006. Le volume des dossiers en attente demeure toutefois impressionnant en raison du grand nombre de nouvelles demandes d'asile et de la lenteur du processus de traitement, ce qui permet à certains migrants économiques de détourner le système à leur profit. L'UNHCR aide le Gouvernement à améliorer le système d'asile moyennant une augmentation des effectifs, des activités de formation et le lancement d'un nouveau logiciel destiné à accélérer le traitement des demandes.

L'Afrique du Sud est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Besoins

En 2006, l'UNHCR a entrepris de nouveaux efforts en vue d'intégrer des critères d'âge, de genre et de diversité dans ses programmes en Afrique du Sud. Un atelier rassemblant des acteurs clés, y compris différents services ministériels et communautés de réfugiés, a débattu des principaux besoins auxquels il faudrait répondre en 2008 et 2009. L'aide à l'autosuffisance et à l'intégration sur place – notamment

l'accès à l'éducation et aux services publics – a été considérée comme prioritaire. Les principales lacunes décelées portent sur l'accès aux procédures d'asile et aux papiers d'identité. Il a également été jugé nécessaire de prendre des mesures pour renforcer la défense de la cause et améliorer l'accès à l'emploi, au logement et à l'enseignement supérieur. Dans leurs conclusions, les participants ont indiqué qu'il était nécessaire que le ministère de l'Intérieur augmente ses ressources humaines et financières, forme davantage son personnel et accorde des pièces d'identité ayant une durée de validité plus longue.

Total des besoins

2008 : 7 127 158 dollars E.-U.

2009 : 7 256 462 dollars E.-U.

Objectifs principaux

- S'assurer que les demandeurs d'asile sont admis et que les demandes d'attribution du statut de réfugié sont examinées conformément aux normes internationales.
- Renforcer la capacité du Gouvernement et des partenaires d'exécution à gérer les flux migratoires mixtes en dispensant des formations, des conseils techniques et une aide juridique et en suivant l'application des lois et des politiques relatives aux réfugiés.
- Forger et renforcer des partenariats avec les ONG, la société civile et la communauté réfugiée, pour surveiller le respect des droits de l'homme, combattre l'intolérance et la xénophobie, lutter contre la violence sexuelle et sexiste et le VIH et le SIDA, et protéger les réfugiés ayant des besoins spécifiques.
- Veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile bénéficient des droits sociaux et économiques, notamment en ce qui concerne l'enseignement, les services de santé et les autres formes d'aide publique.
- Veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés soient protégés du refoulement et aient accès à l'enregistrement, à la DSR et à des documents d'identité.
- Rechercher des solutions durables au sort des réfugiés en encourageant le rapatriement librement consenti et l'intégration sur place, et en faisant un usage stratégique de la réinstallation.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

- Plus de 1 500 réfugiés et demandeurs d'asile ayant des besoins spécifiques reçoivent une aide d'urgence en 2008.
- Des organismes de défense des droits de l'homme offrent une aide juridique à plus de 8 500 personnes relevant de la compétence de l'UNHCR dans les grandes agglomérations d'Afrique du Sud.
- 365 et 450 réfugiés sont respectivement réinstallés dans des pays tiers en 2008 et en 2009.
- Les violences ciblant spécifiquement les réfugiés diminuent.
- 1 500 réfugiés en 2008 et 2 000 réfugiés en 2009 bénéficient d'une aide pour regagner leur pays, principalement la RDC et le Rwanda.
- 7 000 réfugiés sont autorisés à solliciter le statut de résident permanent et 1 300 réfugiés se voient accorder ce statut.
- La DSR est menée dans un délai de six mois et des papiers d'identité sont délivrés dans un délai de trois mois après le dépôt de la demande d'asile, conformément à la législation sud-africaine.
- Les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès aux services de santé publique dans toutes les grandes villes.

Stratégie et activités

Compte tenu du grand nombre de demandes d'asile en attente, l'UNHCR formera des préposés à l'accueil des réfugiés, des fonctionnaires de l'immigration et d'autres agents gouvernementaux aux procédures de DSR. Le Haut Commissariat encouragera le Gouvernement à accélérer le traitement des demandes d'asile pour éliminer le reliquat de dossiers en attente. Ces efforts accompagneront des actions destinées à renforcer la capacité de protection du Gouvernement et des organisations de la société civile, à forger des partenariats à des fins de protection, à promouvoir l'autosuffisance, l'intégration sur place et la

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2008		Déc. 2008 / Janv. 2009		Déc. 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	RDC	13 000	2 300	18 000	2 500	20 000	3 000
	Somalie	10 000	1 100	15 000	1 200	17 000	1 400
	Burundi	3 000	600	3 500	800	4 000	1 000
	Pays divers	20 570	700	20 570	1 200	28 070	1 600
Demandeurs d'asile	Zimbabwe	40 000	3 000	45 000	3 000	35 000	2 000
	RDC	25 000	7 000	20 000	2 500	10 000	1 500
	Somalie	15 000	500	5 000	500	2 000	300
	Pays divers	30 000	800	10 000	2 000	8 000	1 800
Total		156 570	16 000	137 070	13 700	124 070	12 600

réinstallation et à faciliter les rapatriements librement consentis lorsque les conditions s'y prêtent.

L'UNHCR évaluera les risques de protection et recherchera des solutions aux problèmes des réfugiés en utilisant la méthodologie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité. Le Haut Commissariat coopérera avec des institutions universitaires et des antennes d'aide juridique pour offrir une orientation aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Les conseillers juridiques seront épaulés par des assistants sociaux de métier employés par les partenaires d'exécution. L'objectif est d'assurer une orientation juridique et sociale efficace dans les zones où le Gouvernement dispose de bureaux d'accueil des réfugiés. La priorité sera accordée à la protection des femmes et des enfants.

L'UNHCR s'assurera, en collaboration avec les pouvoirs publics, que les demandeurs d'asile sont enregistrés et reçoivent des papiers d'identité. À cette fin, le Haut Commissariat offrira régulièrement un appui technique, des équipements et des conseils aux autorités. Grâce à cet appui, la délivrance de documents gagnera en efficacité et la protection des réfugiés s'améliorera très sensiblement.

En étroite collaboration avec les communautés d'accueil, les partenaires d'exécution, les autorités locales et la Commission sud-africaine des droits de l'homme, l'UNHCR s'emploiera à lutter contre la xénophobie et à sensibiliser l'opinion à la problématique des réfugiés. Les zones où des demandeurs d'asile ou des réfugiés ont été harcelés ou agressés physiquement feront l'objet d'une attention particulière. Les ministères du Développement social et de l'Intérieur seront impliqués dans ces initiatives.

Le Haut Commissariat redoublera d'efforts pour promouvoir l'intégration sur place et interviendra auprès des autorités en les invitant à autoriser des réfugiés originaires d'un plus grand nombre de pays à solliciter le statut de résident permanent au moyen de procédures simplifiées.

Contraintes

Les possibilités d'activités rémunératrices qu'offre l'Afrique du Sud exercent un puissant effet d'attraction, engendrant des flux mixtes composés de migrants économiques, de demandeurs d'asile et de réfugiés. Au cours des trois dernières années, le pays a reçu plus de 50 000 demandes d'asile par an. L'absence de possibilités de migration légale, s'ajoutant à une réglementation rigoureuse de l'immigration, a conduit des migrants économiques à se servir des procédures d'asile pour tenter de régulariser leur séjour dans le pays. Ceci a eu pour effet d'engorger le système d'asile et d'accroître considérablement le nombre de demandes en attente.

La pandémie de SIDA a toujours une incidence très négative sur la vie économique et sociale en Afrique du Sud. Selon les estimations des autorités, environ 18,8 % des adultes sont séropositifs. Les réfugiés et demandeurs d'asile, qui proviennent en majorité de pays où les taux de prévalence du VIH sont plus faibles, sont ainsi exposés à un risque accru de contracter le virus en Afrique du Sud. Si les réfugiés et les



Expulsés des locaux où ils habitaient à Johannesburg, des réfugiés et des demandeurs d'asile vivent dans la rue en attendant qu'on tente de les reloger.

demandeurs d'asile ont accès aux traitements et à une assistance en Afrique du Sud, ils ont des difficultés à en profiter, du fait de la barrière des langues et d'un manque d'information sur les services disponibles.

La xénophobie est un obstacle majeur à l'intégration des réfugiés sur place. Au cours des deux dernières années, les agressions contre les réfugiés et en particulier les réfugiés somaliens se sont multipliées, entraînant des pertes en vies humaines et en biens et suscitant un climat de peur.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	1	1
Effectif total	40	41
Fonctionnaires internationaux	15	16
Collaborateurs nationaux	23	23
JEA	2	2

Structure de gestion

La délégation régionale de l'UNHCR à Prétoria exécute les opérations en Afrique du Sud, au Swaziland, au Lesotho et dans des îles de l'océan Indien (Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles). Le Gouvernement du Lesotho assume complètement la responsabilité du petit nombre d'individus réfugiés dans le pays. Le bureau de l'UNHCR à Prétoria apporte un appui technique et un concours en matière de gestion et d'administration à tous les autres pays de la sous-région, à l'exception de la Zambie et de l'Angola. Les bureaux de l'UNHCR au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe rendent compte de leurs activités à la délégation régionale ; l'Angola et la Zambie commenceront à faire de même en 2008-2009. Sept fonctionnaires internationaux apportent

un appui technique dans l'ensemble de l'Afrique australe dans les domaines suivants : femmes et enfants réfugiés, information du public, approvisionnement et achats, VIH et SIDA, enregistrement des réfugiés, informatique et base de données sur les réfugiés.

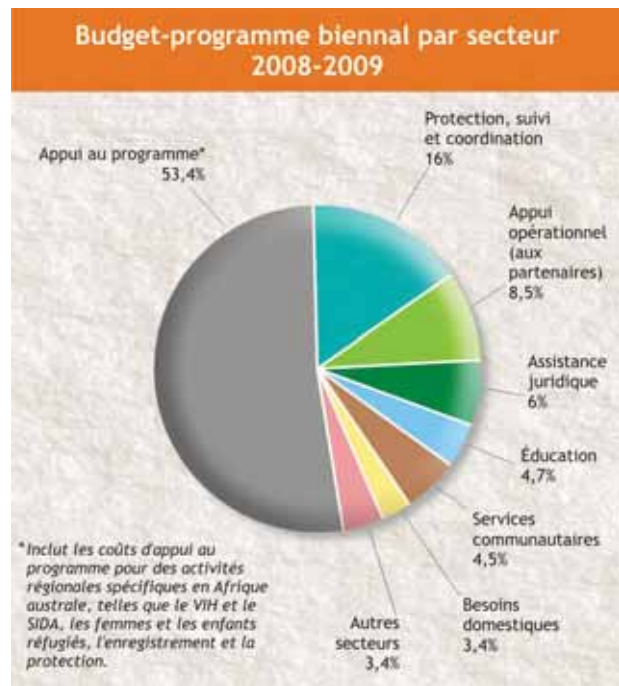
Coordination

Quoique le Gouvernement sud-africain ne dispose pas d'un programme spécifique d'assistance aux réfugiés, bon nombre d'entre eux bénéficient des services éducatifs et médicaux ainsi que d'autres services publics. Les directions provinciales de l'administration financent également des activités liées aux réfugiés à travers des ONG locales. De plus, de nombreuses ONG financent leurs propres programmes en faveur des réfugiés.

Douze partenaires d'exécution, dont une ONG au Swaziland et des bureaux du PNUD à Madagascar et aux Comores, offrent actuellement des services juridiques, sociaux et autres aux réfugiés et demandeurs d'asile. En 2008, l'UNHCR travaillera avec neuf partenaires d'exécution – à savoir trois ONG internationales et six ONG locales – en Afrique du Sud. L'Organisation internationale pour les migrations assura des services de rapatriement depuis l'Afrique du Sud vers différents pays d'origine et aidera à la réinstallation de réfugiés dans des pays tiers.

L'UNHCR conservera des liens étroits avec les ONG locales, les groupes confessionnels et les organisations de réfugiés implantés dans les principaux centres urbains d'Afrique du Sud. En outre, le Haut Commissariat coopèrera étroitement avec des institutions des Nations unies, particulièrement dans la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2006-2011, avec le Groupe thématique des Nations unies sur le VIH et le SIDA et le Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions (RIACSO) à Johannesburg.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
ONG : Bonne Espérance, CARITAS, Centre d'accueil des réfugiés du Cap, Lawyers for Human Rights, Mennonite Central Committee, Planned Parenthood Association of South Africa, Sediba Hope, Service jésuite des réfugiés.	
Autres : Antenne d'aide juridique, PNUD, Université du Cap.	
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux : Ministère du Développement social, ministère de l'Éducation, ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé.	
Autres : FNUAP, OIM, PNUD, UNICEF.	



Budget (dollars E.-U.)			
Activités et services	Budget-programme annuel		
	2007	2008	2009
Protection, suivi et coordination	833 231	1 055 744	1 241 192
Activités génératrices de revenus	42 993	95 072	95 072
Appui opérationnel (aux partenaires)	443 470	611 963	611 963
Assistance juridique	609 958	434 950	434 950
Besoins domestiques	207 956	242 996	242 996
Éducation	232 146	340 490	340 490
Santé	158 977	150 250	150 250
Services communautaires	304 500	324 283	324 283
Total des opérations	2 833 231	3 255 748	3 441 195
Appui au programme ¹	3 891 797	3 871 411	3 815 266
Total	6 725 028	7 127 158	7 256 462

¹ Inclut les coûts d'appui au programme pour des activités régionales spécifiques en Afrique australe, telles que le VIH et le SIDA, les femmes et les enfants réfugiés, l'enregistrement et la protection.